

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 décembre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

• (2.40 p.m.)

[Français]

### TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. Gustave Blouin (Manicouagan) présente le 2<sup>e</sup> rapport du comité permanent des transports et communications.

[Le texte du rapport précité figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

#### LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LES DROITS MINIERS SOUS-MARINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de son importante déclaration d'hier sur les droits miniers sous-marins. Nous dirait-il si la position du gouvernement du Canada, qu'il a énoncée hier, était provisoire et devait servir de base à des discussions avec les provinces, ou si elle est établie de façon définitive et ne doit faire l'objet de négociations qu'à un seul égard, celui de la répartition de la tranche des futurs revenus allouée aux provinces?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): J'ai écrit vendredi aux premiers ministres provinciaux pour leur indiquer que c'était la meilleure solution que nous avons pu trouver, compte tenu des intérêts de tous les Canadiens et de ceux des provinces. Même au sujet de l'aspect qui, comme l'a proposé le chef de l'opposition, pourrait faire l'objet de pourparlers, le pourcentage de la répartition avec les provinces, nous croyons que la marge de négociation est faible. Nous proposons de partager les revenus moitié moitié; nous aurions préféré les partager sur une base de soixante-quarante—soixante pour le gouvernement fédéral et quarante pour les provinces—mais nous doutons que les provinces y voient matière à négociation.

En ce qui concerne les négociations, nous sommes d'avis qu'elles devraient se faire sur-

tout entre les provinces afin qu'elles en arrivent conjointement à un accord sur le partage de ce 50 p. 100.

Quant aux lignes d'administration des ressources minières, elles ne sont pas définitives ou irrévocables; donc si les provinces réussissaient à nous convaincre qu'il serait préférable de modifier quelque peu le tracé géodésique, nous y aviserions volontiers. Toutefois, comme je l'ai dit hier, nous avons essayé de tracer ces lignes bien à l'intérieur du territoire qui relève, selon nous, de la compétence fédérale; nous ne croyons donc pas que les provinces soient légalement justifiées de demander qu'elles passent plus au large; de toute façon, nous doutons qu'elles le veuillent. Elles voudront peut-être que nous les tracions plus près de la côte. Il sera toujours possible de négocier cette question.

En ce qui touche le projet en général, je ne dis pas qu'il n'est pas négociable, et que si les provinces préconisaient une bien meilleure solution, nous ne la prendrions pas en considération, mais la position que nous avons adoptée fait suite à de longues et sérieuses délibérations. A notre avis, le gouvernement fédéral devait faire une offre. Celle que nous avons faite nous semble excellente.

L'hon. M. Stanfield: J'en conclus donc que c'est une déclaration définitive de la position du gouvernement fédéral, sous réserve de certaines modifications secondaires. Je demanderais donc au premier ministre de nous dire pourquoi le gouvernement canadien a décidé de se libérer de l'engagement qu'avait contracté l'ancien premier ministre et qu'il avait lui-même renouvelé, savoir que les droits miniers sous-marins seraient négociés.

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne sais si le chef de l'opposition rapportait exactement les propos de M. Pearson ou les miens. Nous voulions indiquer, je pense, que nous négocierions un accord équitable avec les provinces, et nous estimons que c'est là un accord équitable.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le premier ministre a dit, il y a un instant, que, si les provinces présentaient une proposition nettement meilleure, le gouvernement songerait à la débattre ou à l'étudier. Qui va décider si